



Keleier Forest Landerne

Bulletin mensuel d'information de La Forest-Landerneau

N°436

JANVIER 2018/ Miz Genver



Les annonces pour le bulletin de février sont à déposer en mairie par courriel pour le jeudi 25 janvier.

Mairie :

Tél : 02 98 20 21 43
Fax : 02 98 20 32 44

Courriel : mairie@la-forest-landerneau.fr
Internet : www.la-forest-landerneau.fr

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h
Samedi : 9 h – 11 h

Bibliothèque :

Heures d'ouverture

Tél : 02 98 20 39 57 Courriel : bibliotheque.laforestlanderneau@orange.fr
Mardi 16h30/18h30, jeudi 16h30/18h30, samedi 10h30/12h30

⚠ La bibliothèque sera **fermée le samedi 30 décembre**

Permanences du Maire et des Adjointes

Yvon BESCOND, Maire le mardi de 11h à 12h – le vendredi de 17h à 18h
Roland GUILLON (Finances-Administration Générale).....le jeudi de 19h00 à 20h00
Gisèle HALLEGOUET (Ecole-Enfance-Jeunes).....le mardi de 18h00 à 19h00
Michel BARRE (Urbanisme-Voirie-Environnement – Cadre de Vie).....le mercredi de 18h30 à 19h30
Emmanuelle ABILY (Sport-Loisirs-Culture)sur rendez-vous

En dehors de ces horaires, le Maire et les Adjointes reçoivent sur rendez-vous
Le bureau municipal se réunit tous les lundis

Quoi de neuf ?



Les dates à retenir :

07/01 Vœux du Maire 11h30 salle polyvalente
18/01-17/02 Recensement de la population
03/02 Soirée Chandeleur organisée par la JGF Football
25/03 Kig Ha Farz – Ecole G. Brassens
02/04 Chasse aux oeufs



Meilleurs vœux pour 2018 !

Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à venir partager un moment de convivialité à l'occasion des vœux du Maire,
le dimanche 7 janvier 2018 à 11h30 à la salle polyvalente.

Infos pratiques

Numéros utiles

Retrouvez tous ces N° sur www.la-forest-landerneau.fr

SAUR

- Service des eaux : 02.77.62.40.00
ZA Sequer Nevez ; Pont L'Abbé
- Urgences techniques : 02.77.62.40.09

Communes Pays Landerneau Daoulas

Maison des Services Publics, Landerneau

- Secrétariat :02 98 21 37 67
- Service assainissement :02.98.85.49.66
- Service environnement :02.98.21.34.49
- Pôle Emploi :3949
- CLIC :02.98.21.72.99
- CPAM :3646

Conciliateur de justice : 06.81.89.62.40 M.-F. Le Guen – Mairie, Landerneau

ADMR : 02.98.85.64.22 21bis rue de la Tour d'Auvergne, Landerneau

Centre Départemental d'Action Sociale : 02.98.85.35.33 - 20 rue Amédée Belhommet, Landerneau PMI : 02.98.85.95.20

ALSH : 07.69.84.43.06 - saint-divy@epal.asso.fr Maison des Bruyères, Saint Divy

Relais Parents Assistants Maternels : 02.98.43.63.97 - RPAM itinérant, La Cabane aux Bruyères - Zone de Loc ar Bruc, Plouédern

Santé

Horaires pharmacie de l'Elorn (N. RICHARD) :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h30
et le samedi matin de 9h à 12h30.

Gardes pharmacies

Tableau de garde du samedi après-midi et dimanche de
9h30 à 20h. Après 20h composez le **3237**.

	Samedi	Dimanche
07/01	Non finalisé à la parution du bulletin	Lacoste - Landerneau
14/01	" "	Le Ber - Landivisiau
21/01	" "	Le Port - Plouédern
28/01	" "	Pupunat - Landivisiau

INFIRMIERE :

- **Béatrice FLY-SIDOINE** – Tél **02.98.20.23.15**
2 Rte de Rulan (mêmes locaux que le cabinet médical)
Soins à domicile 7 jours/7 et sur rendez-vous.

MASSEUR-KINESITHERAPEUTE : Hubert CASTREC
2 route de Kerhuon 02.98.20.21.82 sur rendez-vous

MEDECINS : Dr Delphine LE GOFF et Dr Laurène WEYNE, 2 route de Rulan (près de l'école G.Brassens)
– 02.98.20.96.95.

Sur RDV du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi
de 9 h à 12 h.

GARDES MEDECINS : Après 19h et WE appeler le **15**.

Commission action sociale

Permanence le mardi 9 janvier de 14h à 15h au bureau polyvalent, afin d'aider à effectuer les démarches administratives, à régler les différents problèmes et résoudre les difficultés que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne. Possibilité de RDV : contacter la mairie.

Avis aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter leurs tâches administratives.

Collecte ordures ménagères et recyclables

Recyclables : jeudis 11 et 25 janvier

Ordures ménagères : jeudis 4 et 18 janvier

Rappel sur les consignes de tri

Les quantités de textile trouvées dans les bacs jaunes sont de plus en plus importantes, cela engendre des dysfonctionnements au centre de tri.

Nous vous rappelons que le bac à couvercle jaune sert à collecter les papiers, journaux et magazines, les bouteilles et flacons en plastique, les boîtes métalliques, le carton et les briques alimentaires.

Les textiles et chaussures peuvent être déposés dans les colonnes textiles de la commune.

Heures d'ouverture de la déchetterie

(ZI Saint Eloi) – ☎ : 02.98.85.19.50

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 28 février :

Ouvert du Lundi au Samedi :

9h – 12 et 14h – 17h30

Fermé dimanche et jours fériés.



Déchets de jardin

Stationnement remorque

23-24/12	Gare	27/12	Chapelle Ste Anne
30-31/12	Route de Kerhuon	03/01	Lot de Rochebrune
06-07/01	Rue de Guébriant	10/01	Route de Kergreac'h
13-14/01	Place du Château	17/01	Keryvonne
20-21/01	Kergreac'h	24/01	Ker Arzel
27-28/01	Hameau du Parc Hir	31/01	Croix de la Lieue

Nous vous rappelons que la remorque ne doit recevoir que les **coupes de tonte de pelouse et des végétaux dont le diamètre ne dépasse pas 20 cm**. Donc pas de plastique, de cailloux, de bois, ni d'ordures ménagères.

Eco point

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer des ordures ménagères près des containers à verre. Merci de votre compréhension.

Vie Paroissiale

Messes du mois de janvier :

- **Dimanches 7 et 21 janvier à 10h30** à La Forest-Landerneau

- **Samedi 3 février** : messe des familles à St-Divy à 18h
Bonne et heureuse année à tous, que 2018 vous apporte bonheur, douceur, et sérénité.

La Mairie vous informe

Informations municipales

Vœux du Maire



Tous les habitants de la commune sont cordialement invités à venir partager un moment de convivialité à l'occasion des vœux du Maire, le **dimanche 7 janvier 2018 à 11h30 à la salle polyvalente.**

Animation de Noël

C'est sous un soleil radieux en ce samedi 16 décembre, que le père Noël est venu en calèche à la Forest-Landerneau.

Avant de repartir avec ses lutins préparer les paquets, il a récupéré les dernières listes de cadeaux des enfants sages !!

Quel plaisir de faire un tour de calèche pour profiter au maximum de sa venue en dégustant de bons chocolats !!!



Pendant ce temps, les parents ont pu se réchauffer en dégustant un petit vin chaud !!



Belle ambiance de Noël pour cette matinée. »

Visite aux Forestois de la maison de retraite de Landerneau



Le Maire, Yvon BESCOND, et deux membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), Marie-Jo YVINEC et Marie-Renée PAGE, ont rendu visite jeudi 07 décembre aux personnes de La Commune résidant à la Maison de Retraite EHPAD DE LANDERNEAU : Mesdames Thérèse CANN, Jeanne JEZEQUEL, Antoinette MICHEL, Marie LAGADEC, Christiane RIDART et Messieurs Henry GUEGUEN, Joël HELIAS, André TREGUER. Chacun a apprécié de pouvoir échanger et évoquer les souvenirs de vie à La Forest; ce fut un agréable après-midi, autour d'un café gâteau, auquel l'animateur Mickael CENDREIR et son équipe d'animation avaient également réunis les résidents originaires de SAINT THONAN et SAINT DIVY. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine, sans oublier, dès janvier 2018 les visites mensuelles et la distribution à chacun du Keleier.

Visite aux Forestois de l'EHPAD Georges Brassens de Guipavas

Samedi 16 décembre, Ghislaine CADIOU et Marie Renée PAGE, au nom du CCAS, ont rendu visite à Mesdames Marie-Françoise LE HIR, Marie-Thérèse SIMON, Yvonne QUERE, et Messieurs Albert MADEC et André MARZIN.

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Modalités de recensement des Françaises et des Français nés en **janvier 2002**. En application de la loi du 28 octobre 1997, les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir **du jour où ils atteignent l'âge de 16 ans**. L'inscription ne peut pas être prise avant. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille. Une attestation leur sera délivrée. Elle est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

Listes électorales



Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être effectuées en Mairie **jusqu'au 31 décembre 2017**. Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont

pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence peuvent venir s'inscrire en Mairie.

Se munir d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité et d'un justificatif de domicile.

Etat Civil

Naissance :

- Izia BODENNEC, née le 5 décembre, domiciliée 3 route de Penquer
- Emma JULÉ GUENODEN, née le 11 décembre, domiciliée 3 Penquer Bras

Décès :

- Mme ROUDAUT Monique, 64 ans, 4 Le Reun, décédée le 30 novembre
- M. COROLLEUR Jean-Louis, 88 ans, résidence Kerlaouena au Relecq-Kerhuon, décédé le 5 décembre

Urbanisme

Déclarations préalables de travaux

Accord :

- M. DELAGNES Hervé et Mme MINIER Cécile – 14 Keryvonne – Changement de fenêtres

Permis de construire

Demande :

- M. MURMANSKI Ryszard et Mme LE VERGE Danielle – 2 Venelle de Beg ar Groas – Construction d'une maison individuelle

Distributeur automatique de pain

Un distributeur automatique de pain a été installé place Aimée de Guesnet (parking devant l'église).



L'appareil est approvisionné dès 6h30 le matin en pain frais par la boulangerie LOTON du Relecq-Kerhuon. En fonction de la consommation le distributeur sera réapprovisionné plusieurs fois par jour.

L'achat est possible :

- en argent liquide (avec rendu de monnaie);
- par carte bancaire (sans contact ou de manière classique). À noter qu'il n'est pas nécessaire de composer son code (comme pour les péages d'autoroutes).



Actuellement la machine propose deux types de pains : une baguette et un pain tranché.

Ceci pourra évoluer en fonction de la demande ou des jours (viennoiseries le weekend)...

Ecoles, bibliothèque et vie associative

Ecole Sainte Anne

Aide aux devoirs

Nous recherchons des bénévoles pour assurer l'aide aux devoirs le soir à partir de 17h15 les jours de classe.

L'opération « collecte de jouets » est un succès !

Bravo aux élèves !! Ils ont fait preuve d'une grande générosité. Jeannette, bénévole au Secours Catholique, repart avec beaucoup de jouets et livres à redistribuer. Ils feront la joie de nombreux enfants !



Bibliothèque : Animation autour du livre



Des temps de partage autour du livre sont proposés aux enfants (6 mois à 3 ans) et leur accompagnant (parents, grands-parents et assistants maternels) dans les locaux de la bibliothèque de la Forest-Landerneau.

Le nombre de participants est limité à 12 enfants accompagnés par leur adulte référent.

Mardi 9 janvier 2018	1 ^{ère} séance 9h30	2 ^{ème} séance 10h15
Mardi 23 janvier 2018	1 ^{ère} séance 9h30	2 ^{ème} séance 10h15

Inscriptions :

Tél : 02 98 43 63 97 Céline David - Rpm Interco



Les séances sont animées par Eliane et Claudie avec le soutien de la Bibliothèque de La Forest Landerneau et la Bibliothèque du Finistère.

Noël : thème de l'animation de Décembre

Les tout-petits ont été accueillis dans les locaux de la bibliothèque de La Forest-Landerneau mardi 12 décembre.



Le père Noël a prêté son bonnet pointu à Eliane et Claudie afin de raconter de belles histoires de Noël:

Le père Noël s'habille,
Joyeux Noël petite souris !,
Père Noël es-tu là ?etc .

Un temps convivial partagé autour des livres adaptés aux jeunes enfants pour patienter avant Noël.

La prochaine date est fixée au mardi 9 janvier 2018.

La bibliothèque sera fermée le samedi 30 décembre

Permanences du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM)

Janvier & Février 2018

SAINT-DIVY

A la cantine / Garderie périscolaire

Jeudi 18 janvier 9h00/12h00

Jeudi 8 février 9h00/12h00

Jeudi 22 février 9h00/12h00

Pas de permanence pendant les vacances scolaires

SAINT-THONAN

A la maison de l'enfance

Jeudi 25 janvier 9h00/12h00

Jeudi 15 février 9h00/12h00

Pas de permanence pendant les vacances scolaires

Contacts du RPAM : 02.98.43.63.97

rpam.interco@donbosco.asso.fr

AG des Arts Forestois

L'assemblée générale des Arts Forestois a eu lieu le samedi 9 décembre. Après avoir évoqué le bilan de l'année écoulée, le président Jean Pierre LEMERCIER a présenté les souhaits de l'année 2018, en espérant voir le nombre d'adhérents s'étoffer.



Club « Val Elorn »



Randonnées pédestres

Ouvertes à tous.

Pour les sorties, RDV « parking de l'église » à 13h30 pour un départ groupé en voitures particulières.

Chaussures adaptées et bâtons recommandés.

Renseignements auprès de :

- Daniel Larvor : 02.98.20.31.51
- Gisèle Hallégouët : 02.98.20.25.95
-

Dates	Randonnées du 1 ^{er} semestre	
08/01	La Forest	8 km (+ galette Kerjean)
15/01	Bourg Blanc (sud)	10.7 km
22/01	Penfeld Keroual	10.5 km
05/02	Lanarvilly	10km
12/02	Plougastel (l'Armor)	10.4 km
19/02	Le Douvez	9.8 km
05/03	Bohars « Le Restic »	11 km
12/03	Kernouës	9.3 km
19/03	Guipavas Keroumen	9.5 km
26/03	Coat Méal (sud)	9.6 km
09/04	Tréglonou	11.7 km
16/04	St Divy / la Forest	10 km
23/04	St Renan « La Vallée des Seigneurs »	10.7 km
30/04	Dunes de Ker Emma	10 km
14/05	Landéda « ste Marguerite »	9 km
28/05	St Urbain	10 km
04/06	Rosnoën	10.4 km
11/06	St Cadou	11.7 km
25/06	Loquirec	4.5 km + 10 km

Une marche plus courte est proposée le 1^{er} et le 3^{ème} lundis du mois (**exceptionnellement en janvier le 2^{ème} et 4^{ème} lundis : les 8 et 22**)

Travaux manuels : 16 janvier (toujours le 3^{ème} mardi du mois)

Travaux d'aiguilles : 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois

JGF Football

LA FOREST LANDERNEAU

SAMEDI 3 FEVRIER

Venez fêter la chandeleur
A la salle polyvalente
à partir de 19h30



TARIF ADULTE : 16€

2 Crêpes salées et crêpes
desserts à volonté

MOINS DE 12 ANS : 11€

1 Crêpe salée et crêpes
desserts à volonté

Inscriptions et réservations par mail : stephphil.leon@orange.fr ou par
téléphone au 06.80.62.06.47 pour le 29 Janvier 2018

Organisation JGF FOOTBALL



Vos annonces

Annonces de particuliers

✚ Je m'appelle Camille, j'ai 16 ans et je suis en 1^{ère} Scientifique. Je vous propose mes services pour garder vos enfants. Je suis disponible le WE, le soir en semaine et pendant les vacances scolaires. J'ai été formée aux premiers secours et validé le PSC1. Je suis joignable au 06.11.70.37.92.

✚ Je m'appelle Sarah, j'ai 14 ans et j'ai beaucoup de vêtements qui ne me vont plus mais qui sont en bon état - Taille 140/150cm (10/12 ans) : manteaux/blousons, pulls/sweats à capuche, t-shirts/débardeurs, déguisements (robe disco/tunique de geisha)
Chaussures pointure 36/37 : bottes, baskets
Si vous êtes intéressés, vous pouvez me contacter au 06.52.57.95.82 ou au 02.98.20.33.81

Annonces diverses

✚ Vous êtes loueur saisonnier, hôtelier, responsable d'équipement de loisirs,... le groupement d'intérêt public (GIP) Brest Terres Océanes vous propose un programme d'actions de professionnalisation de décembre 2017 à mai 2018.

Retrouvez toutes les informations sur le site dédié aux professionnels du tourisme de la destination :
www.brestterresoceanes-espacepro.com/les-esclaes-2017-2018



RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**

 **Insee** & votre commune